

DÉCOUVREZ CE QUI SE JOUE EN 2018 POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ET L'ÉVOLUTION DU TRI



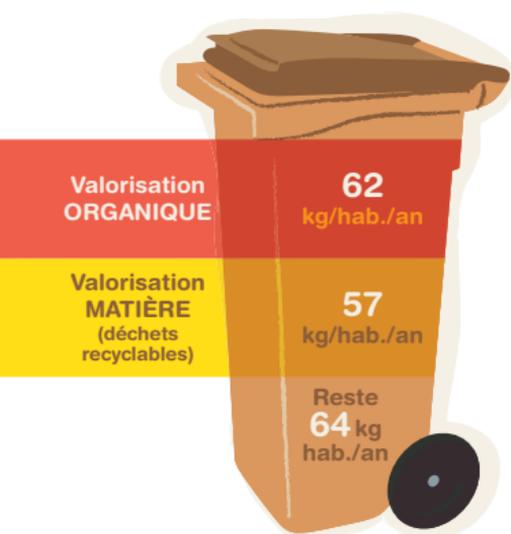
REDON Agglomération fait évoluer son service de collecte pour :

- simplifier et encourager les gestes de tri,
- réduire et valoriser au maximum les déchets,
- réduire l'impact environnemental, tout en maîtrisant les coûts.

Des mesures sur notre territoire indiquent que près de **119 kg / hab. / an** de déchets peuvent être valorisés dans les bacs à ordures ménagères !

Il reste encore beaucoup de choses à trier ou à mettre au compost.

L'arrivée de la tarification incitative (au lieu de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) encourage cette démarche de valorisation.



AVANTAGES



+ DE RECYCLAGE

+ simple pour les usagers

+ DE CONSIGNES DE TRI

Réduction du volume du bac marron



RESSOURCES NATURELLES PRÉSERVÉES

Valorisation du papier et du verre

+ DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



COLLECTE UNIFORMISÉE SUR LE TERRITOIRE

+ facile pour les usagers

2 BACS INDIVIDUELS



MAÎTRISE DU BUDGET

Amélioration du tri

TARIFICATION INCITATIVE

Réduction des ordures ménagères

Collecte facilitée + tri amélioré = 4 grandes évolutions

1 2 BACS INDIVIDUELS POUR TOUS : fréquence de collectes inchangée

Au 2^e semestre 2018, toutes les habitations seront équipées de **deux bacs individuels collectés à leur porte**. Tout le monde est concerné : particuliers, familles, professionnels, administrations, associations...

2 UN TRI PLUS SIMPLE, pour tous les emballages

Les consignes de tri s'étendront à **l'ensemble des emballages plastiques**. Les sacs, les films plastiques, les pots de yaourts et les barquettes plastiques iront dans le bac jaune.

3 Des Points d'Apports Volontaires (PAV) PLUS NOMBREUX

Pour rapprocher les points de tri du verre et des papiers des usagers, leur nombre sera doublé.

4 La tarification incitative, PLUS JUSTE

La Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) évoluera progressivement vers une tarification incitative :

- **Elle est responsabilisante** car elle permet de payer en fonction des déchets produits,
- **Elle est plus équitable :** à service égal, chaque usager paie le même montant quelque soit sa commune.



Comment ça marche ?

Les collectes gardent le même rythme

La fréquence des collectes est inchangée. **Le bac marron** des ordures ménagères sera collecté **une fois par semaine**, **le bac jaune** (tri sélectif) **toutes les 2 semaines**, en porte à porte.

Une facture avec une part variable

1

BAC ÉQUIPÉ
D'UNE PUCÉ ÉLECTRONIQUE



Le bac marron est équipé d'une puce électronique.

Le camion de collecte lit la puce et enregistre chaque levée du bac à ordures ménagères pour permettre l'édition d'une facture.

2

LECTURE DE LA PUCÉ
PAR LE CAMION DE COLLECTE



La tarification comprend un abonnement et des coûts variables supplémentaires en fonction du nombre de levées du bac à ordures ménagères (pas le bac jaune même s'il est pucé).

3

ENREGISTREMENT DE LA LEVÉE



Après analyse de la collecte pendant l'année 2019 et ajustement d'une grille tarifaire, la tarification incitative sera effective en 2020.

4

CALCUL
DE LA REDEVANCE



Ce qui laisse à chacun le temps de trouver comment mieux trier et réduire ses déchets !

À chacun son tour !

Le nouveau service de collecte se met progressivement en place :



Une information régulière vous sera transmise, avec des mémo-tris, des dossiers spéciaux, des guides et des points sur l'avancée du service.

* C'est quoi une facture à blanc ?

C'est une facture fictive, qui permet de connaître le coût du service (elle n'est pas à payer). Elle correspond au nombre de fois où l'utilisateur sort son bac pendant la période d'observation.

Piochez dans 8 bonnes idées pour réduire votre production de déchets



JE COMPOSTE
MES DÉCHETS DE CUISINE

JE COLLE UN STOP PUB



JE RÉDUIS
MON GASPILLAGE ALIMENTAIRE

JE LIMITE L'ACHAT
DE PRODUITS TROP EMBALLÉS



JE BOIS L'EAU DU ROBINET

JE RÉEMPLOIE, JE RÉUTILISE, JE DONNE,
JE LOUE, J'EMPRUNTE



JE LIMITE MES IMPRESSIONS

J'ÉVITE
LES PRODUITS JETABLES



Source Ademe

PLUS D'INFOS, DES QUESTIONS ?

Contactez le service Environnement
de REDON Agglomération au

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

02 99 72 54 92 ou contact@redon-agglomeration.bzh